



Le 23 septembre 2025

Assistants familiaux : des indemnités insuffisantes et fourre-tout!

Aujourd'hui les indemnités versées se composent de:

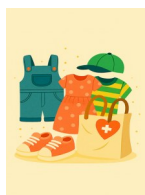
40,00€/mois pour la vie quotidienne, censés couvrir:

- **Frais de santé non remboursés** (optique, pharmacie, soins médicaux et paramédicaux, hospitalisation...)
- **Frais de scolarité** (soutien, sorties, voyages scolaires, coopérative scolaire, inscription sport scolaire...)
- **Frais de déplacements** (trajets scolaires hors secteur, accompagnements extrascolaires, parkings, péages, sièges autos...)
- **Frais administratifs** (papier, encre, imprimante...)
- **Les faux frais**, type manège, cadeau d'anniversaire pour les copains, achat de livres, participation aux kermesses...
- **La question des plus jeunes scolarisés** pour lesquels il n'y a aucune aide pour la rentrée scolaire avant 6 ans (sac, gourde, étiquette marquage, photos, mouchoirs en papier et essuie tout à fournir, coopérative scolaire...)



Indemnités dédiées exclusivement à la vêtue selon l'âge :

- 56 €/mois pour les 0-2 ans
- 78 €/mois pour les 3-11 ans
- 85 €/mois pour les 12-18 ans



PROBLEME !



Les 40 € pour la vie quotidienne ne couvrent pas les dépenses nécessaires liées à l'accueil des enfants. C'est un montant devenu insuffisant face à la réalité et aux dépenses du quotidien (carburant, inflation, santé...) engagées par l'ASSFAM.

L'enveloppe vêtue est souvent insuffisante et confondue avec les autres frais (voir taux d'inflation et moyenne des dépenses vestimentaires par an et par enfant).

Résultats : ce sont nous, les assistants familiaux, qui finissons par mettre la main à la poche pour habiller, transporter, soigner et accompagner les enfants confiés.

Nos revendications

- Différencier clairement la vêtue de l'indemnité de vie quotidienne
- Revaloriser les deux indemnités en tenant compte de l'inflation
- Garantir que les assistants familiaux ne soient plus les financeurs invisibles de la Protection de l'Enfance.

Ensemble, exigeons une reconnaissance juste ! Les enfants accueillis méritent des vêtements adaptés, des soins de qualité et une vie sociale normale.

Les assistants familiaux méritent une reconnaissance juste et des indemnités en cohérence avec le coût de la vie.

Agissons maintenant pour le bien-être des enfants et nos droits !

SNUTER33 FSU
Département de la Gironde
1 Esplanade Charles de Gaulle - CS 71223
33074 Bordeaux Cedex

☎ 05 56 99 35 17 ✉ fsusnuter33@gironde.fr / site internet : fsuterritoriale33.fr